



CHSCT 6 MARS 2020 Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis pour le 1^{er} CHSCT de l'année 2020 dont nous déplorons la date bien trop tardive. Cela génère un ordre du jour pléthorique. En conséquence nous craignons de ne pouvoir traiter correctement l'intégralité des sujets en respectant des horaires décents de fin de réunion.

Nous constatons également plusieurs anomalies de fonctionnement de l'instance :

- Pas de point de validation des PV des séances précédentes
- Absence du suivi des avis et propositions
- Concernant le point budget, non transmission à l'ensemble des représentants du personnel des devis et du montant du budget
- Note d'Orientation Ministérielle à l'ordre du jour sans communication du document
- Projet de cité administrative qui commence dans deux mois, sans informations détaillées fournies
- Non transmission d'une fiche de signalement à nouveau constatée !
- Absence de calendrier annuel prévisionnel des réunions ordinaires

Les suppressions de postes massives se poursuivent et les Directions nous annoncent des restructurations-destructions de services importantes sur les années à venir, qui dégraderont une fois de plus les conditions de travail et la santé des agents.

Nous ne cesserons également de rappeler la nocivité des projets de restructuration. Les abandons de missions, externalisations, restrictions du service public de proximité sont hautement anxiogènes.

La casse de nos services publics se traduit par :

- Le recourt accru à des contractuels, comme à l'INSEE avec des contrats 3 ou 6 mois !
- Le démantèlement des missions fiscales de la douane et les transferts à la DGFIP
- La destruction du réseau de proximité (géographie revisitée), avec externalisation à la française des jeux !

Pour exemple, la fermeture du bureau d'Evreux fin novembre 2020 ne cesse d'inquiéter les agents qui voient l'échéance arriver mais toujours pas les réponses à leurs interrogations. En effet, la Cellule Sociale Interrégionale qui s'est déplacée très récemment s'était engagée sur des réponses avant la fin de la période d'inscription au Tableau Annuel des Mutations, hélas, les collègues ne voient toujours rien venir !

A ce propos, pourriez-vous nous en dire plus aujourd'hui, en particulier sur la possibilité de

télétravail pour les restructurés, sujet qui d'ailleurs concerne nos trois administrations ?

Dans notre propos liminaire, nous tenons à revenir sur le décret du 23 décembre 2019 qui privera les CHSCT de toute possibilité d'examen des restructurations. Les représentants du personnel ne sont pas dupes, tout est mis en œuvre pour empêcher les organisations syndicales de travailler sereinement et pour vous permettre de mettre tranquillement en place votre casse du service public. Mais nous ne nous laisserons pas faire. Nous continueront à défendre les collègues, les usagers et le service public avec détermination et obstination.

Par conséquent, l'intersyndicale continue de demander le maintien de l'information et la consultation préalable systématique du CHSCT pour tout projet de réorganisation au sein de nos directions.

La suppression du CHSCT n'est qu'une conséquence néfaste de plus de l'application de la loi travail dans la FP... loi travail qui fut imposée aux salariés par le 49.3 comme la réforme des retraites qui elle aussi va impacter durement les pensions des futurs retraités de notre ministère.

Concernant le tragique accident intervenu dans les usines Lubrizol et Normandie Logistique, l'intersyndicale réitère les demandes formulées lors du CHSCTM du 18 février :

- recensement de tous les agents de nos administrations présents au travail dans le périmètre contaminé (comprenant Rouen et s'étendant jusqu'au Nord Est du département).
- établissement des attestations de présence à insérer dans le dossier médical en santé au travail. Ceci afin de tracer cette exposition et de permettre de reconnaître une éventuelle imputabilité au travail dans le cas où une maladie se déclarerait même de nombreuses années plus tard ;
- envoi d'un questionnaire à ces mêmes agents afin de les interroger sur leur vécu pendant ces deux journées,
- et plus largement établissement d'une cartographie de tous les sites administratifs du Ministère relevant de notre CHSCT, pouvant être exposés à des risques technologiques, nucléaires, sismiques,
- mise en place des exercices de confinement en lien avec ces risques comme il est pratiqué pour les exercices d'évacuation incendie. A ce propos, nous nous inquiétons que le projet de future cité administrative ne semble prévoir de zone de confinement.

Nous vous demanderons enfin quelles suites ont été données par la DRFIP-76 aux préconisations du rapport d'enquête suite au suicide de M. Rivallan ?

Nous rappelons que le même CHSCT-76 travaille, hélas, sur un nouveau rapport d'enquête suite à un suicide d'une agente sur son lieu de travail.

La déclaration unitaire des représentants du personnel du CHSCT 76 en CHSCT Ministériel n'a pas laissé l'auditoire insensible. La lecture d'un projet de préconisations a suscité un débat. Nous espérons que vous aurez pris la mesure de l'urgence et que vos décisions seront à la hauteur de l'inquiétude des agents. Si ce n'était pas le cas, nous saurions, nous aussi, prendre nos responsabilités.